Juin 2001 N° 65

ENFANCE ET SAINTETÉ

Bulletin de l'Association des Amis d'Anne de Guigné

Sommaire

Baptême et sainteté..... 1
Éditorial..... 3
Le Baptême, sacrement nécessaire au salut..... 4

Liminaire

Baptême et sainteté

En cette aube de notre troisième millénaire, y aurait-il pour nous une tâche plus urgente que celle d'appliquer au monde de l'enfance les grandes normes de cette "pédagogie jubilaire" dont la Lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte* – véritable charte de notre "après-Jubilé" – nous présente les principaux thèmes ? Il s'agit des fondements mêmes de notre foi au Christ Ressuscité, cette foi qui nous est communiquée par le baptême et qui nous donne de vivre de Sa Vie (*Novo Millennio Ineunte*, n° 29), jusqu'au plein épanouissement en chacun d'entre nous de cette "spiritualité de communion" (n° 43), qui est la mise en œuvre renouvelée de la plus pure charité évangélique.

L'éclosion d'un nouveau dynamisme (n° 15) de sainteté (n° 30), ainsi pourrait-on résumer l'ensemble des appels adressés par le successeur de Pierre (n° 3) au Peuple de Dieu en marche vers le Royaume (n° 8), à l'Épouse du Christ dans son effort incessant de configuration de son propre visage au Visage de l'Époux. (n° 30).

Mais, comment pourrait-il exister quelque sainteté si ce n'est celle de Dieu ? « Toi Seul es Saint ! » Cette communication de la sainteté divine, c'est par le don purement gratuit de la grâce sanctifiante, octroyé normalement à travers le baptême, que la créature humaine peut seulement en bénéficier.

Ce numéro sera donc centré sur le baptême, cette nouvelle naissance qui fait de nous des fils et des filles de Dieu, donnant à chacun la possibilité de réaliser le rêve de Dieu qui l'a choisi de toute éternité : « Soyez saints comme Je suis Saint »

ISSN 0760-8934

(Ep 1, 2).

Et cela, quel que soit l'âge du candidat au baptême, depuis le nourrisson jusqu'au grand vieillard, sans oublier de rendre grâces pour toute la floraison de ces baptêmes d'adultes qui sont aujourd'hui l'une des plus belles manifestations du nouveau printemps de l'Église. Ce qui compte, écrivait saint Paul, c'est la créature nouvelle.

Et comme le dit si joliment, dans son éditorial, Monseigneur Barbier qui, de son siège archiépiscopal de Bourges, n'oublie pas la "cause" qui nous est, et lui demeure si chère : « De cet être nouveau engendré au baptême, la petite Anne, après sa conversion, devient comme l'icône. »

Et pourtant, ne nous berçons pas d'illusions, le baptême aujourd'hui affronte une véritable "crise", conséquence d'une déchristianisation croissante de notre monde, risquant de l'entraîner jusque dans les résurgences d'une véritable paganisation, d'où cette urgence qui nous pousse à rappeler les fondements de la foi pour donner un instrument pédagogique soit aux enfants (bande dessinée sur le baptême de notre petite Anne) soit aux parents (texte plus théologique pour les parents dans ce petit bulletin).

Dans plusieurs pays, l'Allemagne notamment, certains catholiques demandent – même si c'est impossible théologiquement – à être "débaptisés", c'est-à-dire à ce que leur nom soit effacé du Registre des Baptêmes (pourquoi pas leur patrimoine génétique !). Et voici qu'en France, Madame Ségolène Royal s'apprête à instaurer une "cérémonie de naissance" à la mairie, en prenant pour prétexte que plus de la moitié des enfants premiers nés venant au monde hors mariage, il devient indispensable de solenniser cet événement. Est-ce à dire que nous nous acheminons vers un retour de ces baptêmes laïques (au champagne !) prônés par un vieil anticléricalisme français qu'on croyait passé de mode ?

En tout cas, il arrive aujourd'hui chez nous, en trop de familles même se disant chrétiennes, que le baptême soit retardé, contesté, omis… et que nous nous trouvions confrontés à des situations de contestation, voire de rejet, à l'encontre de ce sacrement.

Là où il subsiste, le baptême risque alors d'être considéré tout au plus comme l'occasion d'une réception conviviale accompagnant un simple rite social plus ou moins facultatif et pouvant, sans inconvénient, être remis à un avenir incertain, selon l'opinion de l'intéressé, lorsqu'il sera devenu "grand" et en âge de choisir.

Le baptême ne serait-il donc plus nécessaire au salut ? Aurions-nous aussi à remettre en cause le baptême des petits enfants ? Et puis, en définitive, être baptisé, qu'est-ce que cela change pour la vie d'un homme, d'une femme, dans le concret de son existence, et même au niveau de ses plus vastes exigences

d'intériorité et d'absolu, alors que s'offrent à nous tant d'occasions d'expériences spirituelles plus attrayantes à première vue que les enseignements de nos catéchismes de jadis comme par les parcours proposés par nos catéchèses d'aujourd'hui ?

Nous sommes donc particulièrement reconnaissants à Alix d'Hotelans pour son exposé et ses mises au point sur le baptême. Elle pose les vraies questions et donne les vraies réponses, celles que l'Église, qu'habite l'Esprit Saint, nous apporte par le Magistère. Ne craignons pas de revenir aux exigences d'une vraie rectitude doctrinale. Rien ne saurait être plus proche de nos préoccupations touchant la sanctification du monde de l'enfance, comme aussi d'une des dimensions essentielles de la "spiritualité" de notre petite Anne : sa passion pour la science divine et son ardeur à approfondir toujours davantage les mystères inépuisables de notre foi.

Puissions-nous à travers ces pages entendre le chant de tous ces petits enfants baptisés qui nous sont – quel que soit notre âge – donnés pour modèles et puisse ce chant réjouir et fortifier nos cœurs !

Enfance et Sainteté

Éditorial

« Jean a baptisé dans l'eau, mais vous, c'est dans l'Esprit Saint que vous serez baptisés » (Ac l, 5)

Dans sa lettre aux Romains (8, 14-17), saint Paul décrit les effets de ce don du baptême :

L'Esprit, dit-il, nous unit au Christ. Recevant l'Esprit remis sur la croix aux disciples, nous devenons fils, en communion d'amour avec le Père. Non pas des esclaves, qui ont peur du maître ou du juge, mais des enfants qui peuvent dire : "Abba, Père", des héritiers, des hommes libres, des associés aussi et envoyés, des "témoins" de vie nouvelle. A condition, poursuit toutefois saint Paul, que nous souffrions la passion pour le Royaume avec le Christ.

De cet être nouveau engendré au baptême, la petite Anne après sa conversion devient comme une icône.

Pour vivre un tel mystère il n'est pas nécessaire en effet d'être avancé en âge, ni non plus d'être fort. Il suffit d'être transparent, docile, de se laisser enseigner. D'autant que c'est Dieu qui ici donne, se donne, se lie à nous, fait alliance avec notre humanité, comme en Marie, par l'œuvre de l'Esprit d'amour.

Ainsi la petite Anne se révèle et devient de plus en plus en communion

d'amour avec le Père, fille, héritière, libre, associée, envoyée pour l'œuvre du Royaume, témoin de vie nouvelle.

Rien de triomphal en cela, de fulgurant comme en saint Pierre ou saint Paul et tant d'autres. C'est dans la faiblesse que la gloire du Christ se manifeste et fait merveille.

Les baptêmes d'adultes que je célèbre en temps de Pâques sont toujours pour moi un émerveillement devant la naissance nouvelle ainsi réalisée et promise.

Que cette, livraison d'*Enfance et Sainteté* nous en donne, ou nous en redonne le témoignage et le goût, et nous relance en notre vocation. « Deviens ce que tu es », disait saint Léon le Grand.

+ Hubert Barbier, archevêque de Bourges

Le Baptême, sacrement nécessaire au salut

par Alix d'Hotelans

Le baptême, porche de la vie dans l'Esprit

Par les sacrements de l'initiation chrétienne, le Baptême, la Confirmation et l'Eucharistie, sont posés les fondements de toute vie chrétienne.

« […] La participation à la nature divine, donnée aux hommes par la grâce du Christ, comporte une certaine analogie avec l'origine, la croissance et le soutien de la vie naturelle. Nés à une vie nouvelle par le baptême, les fidèles sont en effet fortifiés par le sacrement de confirmation et reçoivent dans l'Eucharistie le pain de la vie éternelle. Ainsi, par ces sacrements de l'initiation chrétienne, ils reçoivent toujours davantage les richesses de la vie divine et s'avancent vers la perfection de la charité… » (Paul VI, *Divinae Consortium Naturae*).

« Le baptême est le plus beau et le plus magnifique des dons de Dieu… Nous l'appelons don, grâce, onction, illumination, vêtement d'incorruptibilité, bain de régénération, sceau, et tout ce qu'il y a de plus précieux. Don, parce qu'il est conféré à ceux qui n'apportent rien ; grâce, parce que il est donné même à des coupables ; baptême, parce que le péché est enseveli dans l'eau ; onction, parce qu'il est sacré et royal ; illumination, parce qu'il est lumière éclatante ; vêtement, parce qu'il voile notre honte ; bain, parce qu'il lave ; sceau, parce qu'il nous garde et qu'il est le signe de la Seigneurie de Dieu. » (Saint Grégoire de Naziance).

Le saint baptême est le fondement de toute la vie chrétienne, le porche de la vie dans l'Esprit (*vitae spiritualis ianua*) et la porte qui ouvre l'accès aux autres sacrements. Par le baptême nous sommes libérés du péché et régénérés comme

fils de Dieu, nous devenons membres du Christ et nous sommes incorporés à l'Église et faits participants à sa mission : « Le baptême est le sacrement de la régénération par l'eau et la parole » (*Catéchisme de l'Église Catholique* n° 1213).

Baptiser signifie "plonger", "immerger", en grec *baptizein*, en latin *baptisma* ; la plongée dans l'eau signifie l'ensevelissement du catéchumène dans la mort du Christ d'où il sort par la résurrection avec Lui, comme "nouvelle créature" (Gal 6, 15).

La grâce baptismale

« Toute la vertu des sacrements provient de la passion du Christ »(Saint Thomas d'Aquin).

La destinée surnaturelle pour laquelle Dieu nous a créés ne peut se réaliser, depuis le péché originel, que par "incorporation" à Jésus-Christ (Rm 12, 4 – I Cor 6,15 ; 10, 17 ; 12, 12 – Gal 3, 26). Jésus Christ a institué Lui-même ces moyens, les sept sacrements chrétiens, par lesquels Il nous communique sa grâce.

La purification des péchés

Par le baptême, tous les péchés sont remis : le péché originel, le péché personnel ainsi que les peines du péché.

Certaines conséquences temporelles du péché demeurent cependant ; telle la souffrance, la maladie, la mort ou les fragilités de tempérament ; ainsi qu'une inclination au péché, que les Pères Apostoliques appellent "concupiscence".

Une nouvelle naissance dans l'Esprit Saint

Le baptême nous purifie des péchés, il fait de nous "une créature nouvelle" (2 Co 5, 17), un fils adoptif de Dieu "participant de la nature divine" (2 P 1, 4), membre du Christ et cohéritier avec Lui (Rm 8, 17), "temple de l'Esprit Saint" (1 Co 6, 19), membre du "peuple de Dieu" (1 Pe 2,10).

Par le baptême, nous participons au sacerdoce du Christ, à sa mission prophétique et royale (1 Pe 2, 9). Le baptême donne part au sacerdoce commun des fidèles.

La Très Sainte Trinité donne au baptisé la grâce sanctifiante qui le rend capable de croire en Dieu, d'espérer en Lui et de l'aimer par les vertus théologales. Il lui donne la force de vivre et d'agir sous la motion de l'Esprit Saint par les dons du Saint-Esprit. Il lui permet de croître dans le bien par les vertus morales.

Ainsi, tout l'organisme de la vie surnaturelle du chrétien a sa racine dans le sacrement du baptême.

L'incorporation à l'Église, corps du Christ.

Notre incorporation au Christ Rédempteur par sa mort et sa résurrection induit que nous participions à cette mort et à cette résurrection, que nous mourions et ressuscitions avec Lui.

« Nous sommes morts au péché, comment y vivrions nous encore ? Ne savez vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus Christ, nous avons été baptisés en sa mort ? Car nous avons été ensevelis dans la mort avec Lui par le baptême afin que, comme le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, ainsi nous aussi nous marchions dans une vie nouvelle. Car si nous sommes attachés au Christ au point de n'avoir qu'une même vie avec Lui en partageant sa mort, de même nous aurons aussi part à sa résurrection. Nous savons que notre vieil homme a été crucifié avec Lui afin que la substance du péché soit détruite et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché… » (Ro 6, 2).

« Le Seigneur Jésus forme son Église par les sacrements qui émanent de sa plénitude. C'est par eux qu'elle rend ses membres participants au mystère de la mort et de la résurrection du Christ dans la grâce du Saint-Esprit qui lui donne vie et action » (Paul VI).

Les sept sacrements institués par Jésus Christ et eux seuls ne se contentent pas seulement de signifier ou de représenter la grâce, ils nous la donnent effectivement, ils produisent réellement en nous la grâce signifiée par eux. Ce sont des signes qui réalisent ce qu'ils signifient.

« La parole rejoint l'élément matériel et cela devient un sacrement. » (Saint Augustin).

« La grâce sacramentelle ajoute à la grâce des vertus et des dons un secours divin qui nous aide à parvenir à la fin pour laquelle les sacrements sont institués. » (Saint Thomas d'Aquin).

Le baptisé est devenu « pierre vivante pour l'édification d'un édifice spirituel, pour un sacerdoce saint. » (1 Pe 2, 5).

La grâce sacramentelle du baptême, à condition que nous en vivions comme il faut, nous rend capable de nous comporter en chrétiens, c'est à dire d'avoir en tout les attitudes et comportements de Jésus Christ Lui-même, et de participer à tout ce que comporte la vie de l'Église.

Le sceau de la vie éternelle.

Le sceau baptismal rend capable et engage le chrétien à servir Dieu dans une participation vivante à la sainte liturgie de l'Église et à exercer son sacerdoce baptismal par le témoignage d'une vie sainte et charitable.

Le baptisé, fidèle aux exigences de son baptême pourra s'en aller, dans la foi

de son baptême, dans l'attente de la vision bienheureuse de Dieu et dans l'espérance de la résurrection.

Baptême et sainteté

« La volonté de Dieu, c'est que vous viviez dans la sainteté. » (1 Th 4, 3)

« […] Demander à un catéchumène : veux-tu recevoir le baptême ? signifie lui demander en même temps : veux-tu devenir saint ? Cela veut dire mettre sur sa route le caractère radical du discours sur la montagne : soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait » (Mt 5, 48).

« […] Si le baptême fait vraiment entrer dans la sainteté de Dieu au moyen de l'insertion dans le Christ et de l'inhabitation de son Esprit, ce serait un contre-sens que de se contenter d'une vie médiocre, vécue sous le signe d'une éthique minimaliste et d'une religiosité superficielle… » (Lettre apostolique *Novo Millennio lneunte*, n° 31)

Conscients de la Présence du Ressuscité parmi nous, posons-nous aujourd'hui la question adressée à Pierre à Jérusalem, après son discours de la Pentecôte : « Que devons-nous faire ? » (Ac 2, 37)

« "La volonté de Dieu, c'est que vous viviez dans la sainteté". Telle est l'unique destinée du chrétien la parfaite sainteté, ou, plus précisément la perfection de la charité. La perfection de la charité est un devoir, une promesse : chacun peut et doit, en vertu de son baptême, considérer la sainteté comme la raison d'être de son état et comme pouvant s'y accomplir d'une façon singulière et réelle. »

La constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium* nous rappelle que « tous les fidèles du Christ, quel que soit leur état et leur rang, sont appelés à la plénitude de la vie chrétienne et à la perfection de la charité ».

Chacun doit résolument avancer, selon ses propres dons et ressources, par la voie d'une foi vivante, génératrice d'espérance et ouvrière de charité.

« Dieu est charité et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu et Dieu en lui. » (1 Jn 4, 16).

C'est la charité envers Dieu et envers le prochain qui marque le véritable disciple du Christ.

L'imitation et le témoignage de la charité et de l'humilité du Christ s'imposent en vérité aux fidèles en permanence.

Appelés par Dieu, non au titre de nos œuvres mais par grâce, justifiés en Jésus notre Seigneur, nous sommes véritablement devenus par le baptême de la foi, fils de Dieu, participants de la nature divine et par conséquent réellement saints. Cette

sanctification que nous avons reçue à notre baptême, il nous faut donc, avec la grâce de Dieu, la conserver et l'achever par notre vie.

Saint Paul nous dit de « vivre comme il convient à des saints » (Ep 5, 3) et de « revêtir comme des élus de Dieu saints et bien-aimés, des sentiments de miséricorde, de bonté, d'humilité, de douceur, de longanimité » (Col 3, 12).

La vie du Christ qui prend naissance en nous au baptême n'est qu'un germe que tous les restes de notre nature pécheresse tendent à étouffer et à détruire. Il faut que cette vie du Christ qui a pris naissance en nous au baptême grandisse jusqu'à tout envahir en nous, jusqu'à ce que tout en nous soit à Jésus Christ, « jusqu'à la taille de l'homme entier en qui se réalise la plénitude du Christ » (Ep 4, 13).

C'est le long travail de notre sanctification et ce n'est qu'au terme, quand nous sommes devenus des saints, que l'on peut dire avec Saint Paul : « Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus Christ qui vit en moi » (Gal 2, 20).

Les années de notre vie ne se succèdent que pour réaliser effectivement cela.

« Bien que notre homme extérieur se corrompe, l'homme intérieur acquiert de jour en jour une vie sans cesse nouvelle » (2 Co 4, 16).

Ce travail de notre sanctification ne se réalise que par un rythme perpétuel de mort et de résurrection. Il faut que tout ce qui en nous n'appartient pas à Jésus Christ, mais à notre nature pécheresse, meure dans un renoncement total pour ressusciter en Jésus Christ dans une appartenance totale à Lui et par Lui à Dieu. C'est là la pleine réalisation des conséquences du baptême.

Tel est l'enseignement du Christ : « Qui garde sa vie la perdra et qui aura perdu sa vie pour moi la retrouvera » (Mt 10, 39). « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à lui-même, qu'il porte sa croix et qu'il me suive ». Cette voie de la croix qui doit nous conduire à une mort intérieure totale de nous mêmes commence chez les débutants par des privations extérieures, qui leur arrivent souvent par le jeu des circonstances permises pour leur bien par la Providence et qu'il leur faut alors, non point subir avec résignation, mais offrir par amour en union avec Jésus crucifié. Cette première étape nous conduit à mourir à nos attachements déréglés aux choses extérieures, aux biens de ce monde, et aux jouissances de la sensualité. Mais elle laisse en nous nos attachements déréglés aux satisfactions intérieures de la sentimentalité et à tout ce qui est encore trop "terrestre" dans l'usage de nos facultés spirituelles d'intelligence et de volonté pas encore éclairées par les dons de l'Esprit Saint.

Pour réaliser la mort intérieure totale de nous mêmes, il faudra donc une seconde étape. C'est l'œuvre des grandes purifications intérieures qui sont le chemin indispensable de la sainteté et qui constituent notre purgatoire sur terre.

Les Pères conciliaires nous précisent que le don de la sainteté est donné à chaque baptisé.

« […] Les fidèles doivent s'appliquer de toutes leurs forces, dans la mesure du don du Christ, à obtenir cette perfection, afin que marchant sur ses traces et se conformant à son image, accomplissant en tout la volonté du Père, ils soient avec toute leur âme voués à la gloire de Dieu et au service du prochain… »

Nous sommes invités et obligés à poursuivre la sainteté et la perfection de notre état.

« […] Qu'ils veillent tous à régler comme il faut leurs affections pour que l'usage du monde et un attachement aux richesses contraire à l'esprit de pauvreté évangélique ne les détournent pas de poursuivre la perfection de la charité… »

Tel est l'enseignement de Saint Paul : « Ceux qui usent de ce monde, qu'ils ne s'y arrêtent pas, car la figure de ce monde passe » (1 Co 7, 13).

Le Pape Jean Paul II nous conseille de ne pas se méprendre sur cet idéal de perfection comme s'il supposait une vie extraordinaire que seuls quelques génies de la sainteté pourraient pratiquer.

Les voies de la sainteté sont multiples et adaptées à la vocation de chacun.

« […] Je remercie le Seigneur, qui m'a permis de béatifier et de canoniser ces dernières années de nombreux chrétiens, et parmi eux beaucoup de laïcs qui se sont sanctifiés dans les conditions les plus ordinaires de la vie. Il est temps de proposer de nouveau à tous, avec conviction, ce haut degré de la vie chrétienne ordinaire : toute la vie de la communauté ecclésiale et des familles chrétiennes doit mener dans cette direction. Il est toutefois évident que les parcours de la sainteté sont personnels, et qu'ils exigent une vraie pédagogie de la sainteté qui soit capable de s'adapter aux rythmes des personnes… » (Lettre apostolique *Novo Millennio Ineunte*)

Le baptême des enfants

Le Seigneur Lui-même affirme que le baptême est nécessaire au salut (Jn 3, 5).

L'Église ne connaît pas d'autre moyen que le baptême pour assurer l'entrée dans la béatitude éternelle ; c'est pourquoi elle se garde de négliger la mission qu'elle a reçu du Seigneur de "faire renaître de l'eau et de l'Esprit" ceux qui peuvent être baptisés.

L'Église doit répondre à la mission donnée par le Christ (Mt 28, 19) : « Tout pouvoir m'a été donné au ciel et sur la terre ; allez donc, de toutes les nations, faites des disciples, baptisez-les au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit ».

La transmission de la foi et l'administration du baptême, étroitement liées dans

cet ordre du Seigneur, font partie intégrante de la mission de l'Église universelle.

Naissant avec une nature humaine déchue et entachée par le péché originel, les enfants ont aussi besoin de la nouvelle naissance dans le baptême.

L'Église et les parents priveraient dès lors leur enfant de la grâce inestimable de devenir enfant de Dieu s'ils ne lui conféraient le baptême peu après la naissance.

Les parents chrétiens reconnaîtront que cette pratique correspond à leur rôle de nourriciers de la vie que Dieu leur a confié.

La pure gratuité de la grâce du salut est particulièrement manifeste dans le baptême des enfants. Ainsi comprise, la pratique du baptême des enfants est authentiquement évangélique, car elle a une valeur de témoignage. Elle manifeste la prévenance de Dieu et la gratuité de l'amour qui enveloppe notre vie.

Cependant, bien des parents sont angoissés de voir leurs enfants abandonner la foi et la pratique sacramentelle malgré l'éducation chrétienne qu'ils se sont efforcée de leur donner.

Pourquoi baptiser les petits enfants ? Ne convient-il pas d'attendre qu'ils aient l'âge où ils pourront s'engager eux-mêmes en pleine conscience ?

Certains estiment préférable de différer le baptême des enfants jusqu'au terme d'un catéchuménat de plus ou moins longue durée, tandis que d'autres demandent que l'on réexamine, au moins à l'égard des tout-petits, la doctrine de la nécessité du baptême ; et souhaitent que l'on renvoie sa célébration à l'âge où est possible un engagement personnel, fût-ce même au seuil de l'âge adulte.

Celui qui entreprend aujourd'hui de réfléchir sur le baptême n'ignore pas qu'autour de lui on pose souvent ces questions. Il sait aussi que de telles interrogations suscitent souvent entre chrétiens des discussions passionnées, où le point de vue doctrinal et la perspective pastorale ne sont pas assez soulignés.

Ce qui est indiscutable, c'est que pour répondre à ces questions, il faut d'abord avoir conscience de ce qu'est le baptême et, se conformant à la théologie des sacrements, aborder les questions pastorales et pratiques ; ainsi que rappeler quelques points historiques.

Une pratique immémoriale – L'enseignement du Magistère

En Orient, comme en Occident, la pratique de baptiser les petits enfants est considérée comme une norme de tradition immémoriale.

Origène (185-254), puis plus tard Saint Augustin (354-430) y voient une tradition reçue des apôtres. (1 Co 1 ,16 – Ac 10, 47 ; 11, 14 ; 16, 15 ; 16, 33 ; 18, 8), lorsqu'il est question du baptême de toute une maisonnée.

Il n'y a aucune raison d'en douter puisque l'on voit saint Polycarpe déclarer vers 167 qu'il sert le Christ depuis 86 ans ; ou saint Justin parler vers le milieu du deuxième siècle, de chrétiens qui sont devenus disciples du Christ depuis leur petite enfance. Déjà Pline le Jeune (62-114), chargé d'appliquer les édits de persécution, parlait de chrétiens de tous âges.

Lorsqu'au IIe siècle apparaissent les premiers témoignages directs, aucun d'eux ne présente le baptême des enfants comme une innovation. Saint Irénée considère comme allant de soi la présence parmi les baptisés de tout-petits et d'enfants. Le plus ancien rituel connu, celui que décrit au début du IIIe siècle la tradition apostolique, contient la prescription suivante : « On baptisera en premier lieu les enfants, tous ceux qui peuvent parler pour eux-mêmes parleront, quant à ceux qui ne le peuvent pas, leurs parents parleront pour eux ou quelqu'un de leur famille. »

Saint Cyprien, tenant un synode avec les évêques d'Afrique, à Carthage, affirmait qu'il « ne faut refuser la grâce de Dieu à aucun homme venant à l'existence » ; rappelant "l'égalité spirituelle" de tous les hommes "quelques soient leur taille et leur âge". Il affirma que l'on pouvait baptiser les enfants dès le deuxième ou le troisième jour après la naissance, repoussant l'idée d'attendre le huitième jour sous prétexte d'adopter ainsi le même délai que la circoncision juive.

Enfin, nous pouvons noter que nous avons, en Italie et en Gaule, des témoins archéologiques de la même époque : on y trouve des inscriptions funéraires qui qualifient de "croyants" ou de "disciples du Christ" des enfants morts à l'âge de un ou deux ans.

Les Papes et les Conciles sont également intervenus souvent pour rappeler aux chrétiens le devoir de baptiser leurs enfants.

A la fin du IVe siècle, on oppose aux doctrines pélagiennes l'usage ancien de faire baptiser les enfants aussi bien que les adultes "pour la rémission des péchés". Comme l'avaient relevé Origène et saint Cyprien, avant saint Augustin, un tel usage confirmait la foi dans l'Église de l'existence du péché originel, ce qui, en retour, fit apparaître encore davantage la nécessité du baptême des enfants.

En ce sens intervinrent les Papes Sirice et Innocent Ier ; puis le Concile de Carthage de 418 condamne « ceux qui nient qu'on doivent baptiser les petits enfants récemment sortis du sein maternel », et affirme que « en raison de la règle de foi » de l'Église catholique concernant le péché originel, « même les tout-petits, qui n'ont pu commettre encore personnellement de péché, sont baptisés véritablement, pour la rémission des péchés, afin que soit purifié par la régénération ce qu'ils tiennent de leur naissance ».

Cette doctrine fut régulièrement réaffirmée et défendue au cours du Moyen Âge et dans les grands Conciles (Vienne, 1312 ; Florence 1442).

Les conditions du baptême

La condition du baptême est la volonté libre d'être baptisé. Il s'agit de s'assurer qu'il y a adhésion de foi aux vérités révélées fondamentales, et que cette adhésion de foi est le motif pour lequel le baptême est demandé.

On ne pourrait pas baptiser quelqu'un qui ne voudrait pas être baptisé, par exemple en profitant de son sommeil pour verser de l'eau sur lui, et en prononçant les paroles du baptême. On ne pourrait pas baptiser quelqu'un qui voudrait être baptisé pour un motif qui ne serait pas un motif de foi, par exemple en croyant obtenir par là quelque avantage ou échapper à un danger ou pour être agréable à quelqu'un.

On doit donc avant le baptême instruire la personne de ce qu'est et comporte le sacrement de baptême ; ce qui suppose quelques notions sur la Trinité, notre destinée surnaturelle, le péché et la rédemption par Jésus Christ. Mais il ne faudrait pas retarder exagérément le baptême sous prétexte de donner un enseignement approfondi. Il suffit de notions élémentaires qui devront être approfondies ensuite en persévérant après le baptême à recevoir un enseignement religieux auquel le baptême rendra beaucoup plus réceptif.

Pour les enfants qui n'ont pas atteints l'âge de raison, l'Église veut à certaines conditions que nous allons préciser, qu'ils soient baptisés et qu'ils le soient le plus tôt possible après leur naissance.

C'est le seul cas où un sacrement peut être reçu sans volonté personnelle de le recevoir. C'est qu'à la volonté personnelle de l'enfant qui n'a pas encore l'usage de sa liberté se substitue alors la volonté des parents responsables de son éducation : il sera invité ultérieurement à ratifier par une adhésion libre, personnelle, ce que ses parents auront désiré pour lui.

Si l'Église veut ainsi que les enfants soient baptisés, ce n'est pas seulement, pour s'assurer qu'en cas de décès, ils entreront dans la vision de Dieu, mais c'est aussi pour que leur développement psychologique se fasse sous l'emprise de la grâce baptismale, dans l'ordre surnaturel, dans l'appartenance à Jésus Christ.

C'est donc parce que les profondeurs inconscientes de notre psychologie commencent à se former dès le plus âge qu'il faut baptiser les enfants le plus près possible de leur naissance.

Cette pratique du baptême des enfants au berceau a toujours eu lieu dans l'Église, dès le temps des apôtres. La contester est aller à l'encontre de la tradition

de l'Église, en même temps que de l'enseignement de son autorité enseignante. Le pape Paul Vl nous dit : « Le baptême doit être administré même aux petits enfants qui n'ont encore pu se rendre coupables d'aucun péché personnel, afin que, nés privés de la grâce surnaturelle, ils renaissent de l'eau et de l'Esprit Saint à la vie divine dans le Christ Jésus. »

En particulier, le baptême donne à l'enfant la vertu théologale de foi qui rendra son intelligence beaucoup plus réceptive à l'enseignement religieux dès que son intelligence s'éveillera.

Le fait que les petits enfants ne puissent pas encore professer personnellement leur foi n'empêche pas l'Église de leur conférer ce sacrement ; car en réalité, c'est dans la foi de l'Église qu'ils sont baptisés. Ce point doctrinal était déjà clairement dit par saint Augustin : « **Les petits enfants sont présentés pour recevoir la grâce spirituelle, non pas tellement par ceux qui les portent dans leurs bras que par la société des saints et des fidèles… C'est la Mère Église tout entière qui les enfante** ». Saint Thomas d'Aquin, les théologiens, ainsi que le nouveau rituel reprennent cet enseignement.

La condition essentielle au baptême des enfants avant l'âge de raison est le consentement de l'un au moins des parents. Le consentement des parents au baptême de l'enfant qui n'a pas l'âge de raison doit se manifester par leur engagement que la foi donnée à l'enfant par le baptême sera instruite quand il aura l'âge.

On objecte souvent au baptême des petits enfants qu'il constituerait une atteinte à leur liberté. Ce serait contraire à la dignité de leur personne que de leur imposer pour l'avenir des obligations religieuses que, plus tard peut-être, ils seront amener à récuser. Mieux vaudrait ne conférer le sacrement qu'à l'âge où l'engagement libre est devenu possible. En attendant, parents, éducateurs devraient se tenir sur leur réserve et s'abstenir de toute pression.

Une telle attitude est bien illusoire. Voici ce que le magistère répond : il n'existe pas de pure liberté humaine, qui serait exempte de tout conditionnement. Déjà, au plan naturel, les parents font pour leur enfant des choix indispensables à sa vie et à son orientation vers les vraies valeurs. Une attitude soi-disant neutre de la famille à l'égard de la vie religieuse de l'enfant serait en fait une option négative, qui le priverait d'un bien essentiel. Quand on prétend que le sacrement de baptême compromet la liberté de l'enfant, on oublie que tout homme, même non baptisé, a envers Dieu comme créature des obligations imprescriptibles, que le baptême vient ratifier et élever dans l'adoption filiale. On oublie aussi que le Nouveau Testament nous présente l'entrée dans la vie chrétienne non comme une servitude ou une contrainte, mais comme l'accès à la vraie liberté.

Certes, il pourra arriver que l'enfant, parvenu à l'âge adulte, renie les obligations découlant de son baptême. Les parents, malgré la souffrance qu'ils peuvent en éprouver, ne doivent pas se reprocher d'avoir fait baptiser leur enfant, et de lui avoir donné l'éducation chrétienne, comme c'était leur droit et leur devoir. Car, malgré les apparences, les germes de la foi déposés dans son âme pourront un jour reprendre vie et les parents y contribueront par leur patience et leur amour, par leur prière et le témoignage authentique de leur propre foi.

Les Écritures, la catéchèse des Pères et l'enseignement des Docteurs de l'Église nous confirment que le baptême est la manifestation de l'amour prévenant du Père, participation au mystère pascal du Fils, communication d'une vie nouvelle dans l'Esprit. Il fait entrer les hommes dans l'héritage de Dieu et les agrège au Corps du Christ, qui est l'Église.

Alix d'Hotelans

Directeur de la publication : Renée de Tryon-Montalembert

Document recomposé et mise en page à partir d'un exemplaire original.
© 2012 Association des Amis d'Anne de Guigné.